

Roumanie : les forestiers contestent la réduction de leur salaire de 25%

Description

Le 30 décembre 2024, l'ordonnance Trenuleț a été adoptée pour maintenir le déficit budgétaire sous contrôle en 2025, conformément aux engagements pris envers la Commission européenne. En conséquence, le gouvernement a opté pour des coupes budgétaires affectant différentes administrations et entreprises publiques. Parmi les professions qui en ont fait les frais, on trouve notamment les forestiers qui, en plus d'une amputation de 25 % de leurs revenus depuis le 1^{er} janvier 2025, ont également vu l'annulation de certains de leurs droits et la modification de leur statut de personnel forestier.

Cette réforme professionnelle a été décidée unilatéralement et sans dialogue social, ce que dénoncent certains partenaires sociaux. Aussi, à l'appel des syndicats forestiers un rassemblement regroupant des milliers de participants a été organisé devant les locaux du gouvernement à Bucarest le 19 mars pour réclamer la suppression de cette réforme contestée. Les organisations syndicales ont 11 revendications, dont « *l'abrogation de l'ordonnance gouvernementale par laquelle les salaires de tous les forestiers en Roumanie ont été réduits* », le « *retour sur la suppression, de certains droits du statut du personnel forestier* », le « *maintien des structures de l'administration forestière* » et « *l'arrêt des actions visant à discréditer et à compromettre le personnel forestier initiées par le ministre de l'Environnement* ».

Si les employés « *ne récupèrent pas leur argent* » et « *leurs autres droits* », les organisations syndicales menacent de descendre à nouveau dans la rue sans tarder.

Sources : Jurnalul National, Ziare-AZ.

date créée

29/03/2025

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre